

Chers Membres,

Dans le cadre de la réouverture de nos installations (depuis le 23/06/2020) vous trouverez ci-dessous, les différents changements et directives pour l'utilisation du stand de tir à partir du 1^{er} Juillet. Ces directives sont une synthèse des impositions ou recommandations de l'AISF, de l'URSTB-f ou de la Commune d'UCCLE.

Nos installations ne seront accessibles qu'à un maximum de 3 tireurs présents simultanément au pas de tir (stand 25 mètres uniquement, pas de tir à air car pas de prêt de matériel possible).

L'accès se fera uniquement via réservation. Afin de permettre à chaque tireur de venir, vous ne pourrez vous inscrire que pour une séance par jour.

Procédure d'accès pas à pas

NOUS VOUS PRIONS DE SUIVRE SCRUPULEUSEMENT CE QUI SUIT !

1) Nous mettons en place un système strict de réservation de passage. Vous pouvez réserver le jour MAIS PAS L'HEURE, celle-ci vous sera affectée en fonction des possibilités. RÉSERVEZ par Mail à drantoinejean@skynet.be . Vous pouvez réserver également par téléphone de 10h00 à 18h00 du lundi au vendredi au numéro 0495-48-92-15.

2) Vous devez choisir votre type de ciblérie : ligne 1 (ciblérie électronique, 25 m, uniquement calibre .22) ; ligne 3 ou ligne 5, cibles papier, tous calibres autorisés au stand, de 10 à 25 m).

3) Réception d'un mail de confirmation de votre participation et de la tranche d'une demi-heure qui vous est allouée.

ATTENTION : PAS de tirs de validation de LTSP car pas de prêt d'armes possible.

Pour les LTSD en cours de validité : nous ne sommes pas autorisés à délivrer des cachets pour la période entre le 13 mars et le 1^{er} septembre 2020.

Pour les LTSD échues ou qui le seront avant le 1^{er} septembre : contacter le secrétaire (nous sommes en attente des dispositions – prorogations, validation de cachets par l'URSTB-f...etc.. pour la période que nous vivons depuis le 13 mars...).

Les initiations au tir et entraînements dirigés ne sont plus autorisés actuellement.

4) Pas de possibilités de changer de pas de tir ni de tranche horaire. Si nécessaire le membre doit reprendre une inscription à une autre date.

Le mardi soir, 5 tranches horaires : 1^{ère} débutant à 19h00, dernière à 21h00

Le jeudi après-midi, 4 tranches horaires : 1^{ère} débutant à 14h00, dernière à 15h30

Le samedi matin, 5 tranches horaires : 1^{ère} débutant à 09h00, dernière à 11h00

Dispositions à respecter.

A) Le tireur restera chez lui s'il présente les symptômes suivants : rhume, éternuement, toux légère, température supérieure à 37,7° ou si un membre de sa famille présente ces symptômes ; ou s'il a été en contact les 15 jours précédents avec une personne présentant ces symptômes. Une prise de température (thermomètre sans contact) sera

faite préalablement à l'inscription dans le registre de présences.

B) Le tireur devra se présenter au club uniquement après une réservation horaire. Dans le cas contraire, il sera refusé et devra quitter le site.

C) Lors de l'approche du stand, le tireur veillera à éviter tout contact rapproché avec les autres membres.

D) Une limite de temps est imposée, afin de faciliter la rotation des tireurs. Le temps passé dans le stand sera au maximum d'une demi-heure par séance : installation et tir les 25 premières minutes de la tranche horaire, rangement et nettoyage les 5 dernières minutes.

E) Le tireur quittera le club immédiatement après sa séance, sans s'attarder et se tiendra à distance de minimum 1,5 m des autres membres.

Déroulement de votre séance

1) Évitez les rassemblements autour du stand. Si trop de candidats, ils restent dans leur voiture en attendant (après avoir signalé leur présence par le vidéo-parlophone de l'accueil) leur tour de passage, qui leur sera signifié par le commissaire de tir. Les tireurs seront appelés dès que leur ligne de tir est disponible.

2) Le tireur se présentera cinq minutes avant le début de sa tranche de 30 minutes de tir. Il attendra au pied de l'escalier et évitera les contacts. En cas de retard de 15 minutes, la séance de tir est ANNULÉE. Le tireur qui arrivera plusieurs fois en retard ne pourra plus bénéficier de la possibilité offerte par les présentes dispositions.

3) Le tireur inscrit se présentera au club avec ses propres moyens de protection : MASQUE OBLIGATOIRE, lunettes de protection s'il n'est pas porteur de verres optiques, du gel hydro-alcoolique ou autre moyen de désinfection (lingettes,...). Comme AUCUN prêt de matériel ne peut se faire, il aura ÉGALEMENT avec lui sa protection auditive personnelle (casque anti-bruit) et...un bic pour remplir le registre de présences.

4) Le tireur suivra les instructions du Commissaire de Tir pour se rendre à son pas de tir, pour sa préparation, sa séance de tir et la manière de quitter le pas de tir et le stand. Le stand est aménagé afin de visualiser rapidement les logettes de tirs inutilisables (ruban rouge et blanc ou autre, affichage...)

5) Les règles habituelles de sécurité en cas d'enrayage ou d'incident de tir restent de stricte application.

6) Dans le stand un maximum d'une demi-heure par séance est prévu, installation et nettoyage en fin de prestation compris

7) Quand un tireur a fini sa séance, il désinfecte la partie qu'il a occupée avec le matériel mis à sa disposition. Et applique les gestes barrière.

8) Les cibles devront être déposées dans la poubelle « cartons » présente dans le stand, par le tireur.

MATÉRIEL.

- A) Chaque tireur apportera SON MASQUE et son propre matériel, outre ses armes, ses munitions et protections auditives, tout le matériel utile à la pratique de son sport. (Agrafeuse, collant, élastique, gommettes, **télescope**, bic....).
- B) Le prêt de protections auditives ou tout autre accessoire est interdit.
- C) Chaque tireur sera porteur de son stylo personnel afin de pouvoir remplir le carnet de présence.
- D) Pour le tir aux lignes 3 et 5, des cibles vierges seront disponibles (une par tireur) ainsi que des élastiques (usage unique) pour les fixer aux ramènes-cibles.

Divers

- Un bac à courrier sera disponible près du registre pour déposer vos documents éventuels (extraits de casier judiciaire, certificats médicaux, etc....)
- Le club affichera clairement les directives et les règles d'hygiène.
- Les Commissaires de Tir superviseront la mise en place et le respect du protocole. Ils pourront renvoyer toute personne ne respectant pas les consignes ou présentant les symptômes du virus.
- La réouverture des pas de tirs a pour seul but de reprendre le tir et en aucun cas de pratiquer des challenges (tir sur quilles par exemple...), ni du tir de découverte. Les apprentissages de tir sont suspendus.
- Les conditions sanitaires seront réévaluées hebdomadairement.
- Merci de consulter notre site internet régulièrement.
- Chaque membre ayant réservé une séance de tir adhère aux nouvelles règles. Il signera pour accord lors de sa première séance de tir appliquant le présent protocole.

Par ailleurs, le Règlement d'ordre intérieur est toujours également d'application.

Le Conseil d'Administration et les Commissaires de Tir du CTPU comptent sur votre totale collaboration, afin que cette reprise partielle de votre loisir se passe dans les meilleures conditions possibles.

Cordialement,
Le CA du CTPU